

Cette liste s'applique durant les périodes suivantes, avec les particularités qui y sont précisées :

1. Effectifs réduits au LBM :

Du lundi au Vendredi de 16h00 à 18h00

2. Permanence des soins (garde) :

Du lundi au Vendredi de 18h00 à 8h00 le lendemain

Du samedi 16h00 au lundi 8h00 (hors lundi férié)

Les jours fériés.

* Cas particulier du samedi de 8h00 à 16h00 :

Effectif réduit du personnel du LBM. La liste suivante s'applique à minima. Se référer au catalogue des examens, disponible sur le manuel de prélèvement.

* **1 biologiste d'astreinte** (de 18h30 à 8h30) est joignable 24h/24 et 7j/7 via le standard téléphonique.

* Les délais de rendu des résultats validés biologiquement sont indiqués dans le manuel de prélèvement, disponible sur internet et sur le site intranet du CH de St Nazaire.

1. BIOCHIMIE

* Dans le sang : ionogramme, enzymes, protéines :

- Na, K, Cl, CO₂, Ca, Mg, Phosphore, Ammonium, Acide Urique, Bilirubine, Glucose, Protéines, Albumine, Urée, Créatinine, ALAT, ASAT, CPK, GGT, LDH, Lipase, PAL.

- Troponine hypersensible, CRP, Haptoglobine, Béta HCG, Alcool, Osmolarité, Acide Lactique, Bilan gazeux, Calcium ionisé, Méthémoglobine, Carboxyhémoglobine, BNP, Procalcitonine, Procalcitonine sang de cordon

* Dans le sang : médicaments :

Gentamycine, Tobramycine, Vancomycine, Amikacine, Acide Valproïque, Phénobarbital, Digoxine, Paracétamol, Lithium.

* Dans les urines : ionogramme, protéines :

- Na, K, Cl, Protéines, Ca, Mg, Phosphore, Acide Urique, Glucose, Urée, Créatinine, Osmolarité.

* Dans les urines : médicaments, toxiques :

- Recherche de cannabis, cocaïne, opiacés, amphétamines, benzodiazépines, d'antidépresseurs tricycliques

* Dans le LCR:

- Protéines, Glucose, Acide lactique

* Dans les liquides de ponction :

- Chimie du liquide

* Sérologies :

- HIV seulement dans les Accidents d'exposition au sang (AES)

- AgHBs pour la maternité seulement, se renseigner si l'examen est urgent

Peuvent être réalisés après accord du biologiste d'astreinte

- Estradiol, LH, Progestérone

- Test au Synacthène

- MNI test

2. HEMATOLOGIE - HEMOSTASE

1- Cytologie

Numération formule plaquettes

Réticulocytes

2- Hémostase

TP, INR, TCA, TCK, Fibrinogène
D-Dimères
PDF
Héparinémie
Antithrombine (pour les services Réanimation et Pédiatrie)

3- Recherche de paludisme

Peuvent être réalisés après accord du biologiste d'astreinte :

1- Recherche de schizocytes

2- Dosage des facteurs de la coagulation, dans le cadre d'un bilan pré-opératoire urgent

3- Dosage de l'antithrombine (en dehors des services Réanimation et Pédiatrie)

Ne sont pas réalisés en période de garde, sauf le dimanche matin, matin des jours fériés et entre 16h et 18h en semaine :

- VS (Vitesse de Sédimentation)
- Les vérifications de formules au microscope
- Cytologie des liquides d'ascite et de dialyse péritonéale avec numération des polynucléaires au minimum
- Recherche de cristaux dans le liquide articulaire

3. MICROBIOLOGIE

1- Examen direct et ensemencement

Examen cyto bactériologique du LCR
ECBU de pédiatrie (< 3ans)
ECB des liquides gastriques et placenta du nouveau-né
ECB bronchique protégé, aspiration bronchique et LBA chez patient ventilé

2- Recherche d'antigènes urinaires :

Legionella pneumophila sérotype 1
Streptococcus pneumoniae

3- Ensemencement et examen direct différé

Hémoculture (jusqu'à minuit)

A cette liste s'ajoute de 16-18h en semaine et le dimanche matin :

Liquide d'ascite
Liquide de dialyse péritonéale (mise en culture pour le 1^{er} examen)
Pus de suppurations profondes
Recherche de toxine de *C. difficile* dans les selles
Les examens dont le mode de prélèvement ne permet pas une conservation jusqu'au lendemain.

4. MALTRAITANCE SEXUELLE

Le personnel du laboratoire de biologie médicale contacte systématiquement le biologiste de garde dans ce cas.

Pour tout autre examen, contacter le biologiste d'astreinte.

Liste réalisée avec approbation des biologistes réalisant des gardes et astreintes :

S. SACHOT-OLLIVIER O. RICHARD O. LEMENAND V. BOUDEN D. ALI

Et l'ensemble des prescripteurs du centre hospitalier de St Nazaire, représenté par le président de la CME : M. GRINAND

Date : le 18/07/2018